

Les principaux risques qui guettent **les entreprises de pneus...**

... et comment vous en protéger





Les aléas des entreprises de pneus

Quelle que soit la nature des activités de votre entreprise de pneus – démontage des roues des véhicules pour les réparer, travail sur les pneus, les jantes ou les roues, entretien ou réparation de vos propres véhicules ou d'un parc de véhicules, entreposage, distribution ou vente de pneus – vous n'êtes pas à l'abri des risques. Vous devez donc être conscient de ces risques, et travailler activement à les atténuer.

Le nombre et la gravité des demandes d'indemnité provenant d'entreprises de pneus se sont accrus de 2017 à 2018, selon les données internes des Assurances Federated. En 2018, la valeur totale des pertes a bondi par rapport à la même période en 2017, passant d'environ 126 000 \$ à environ 1 377 000 \$. La gravité du sinistre moyen a également monté en flèche, passant d'environ 10 000 \$ à 76 000 \$. Pour les deux années, les principales causes de sinistres étaient les collisions, les renversements, les vols sur les lieux dans un véhicule ou un parc à ciel ouvert, et les vols commis dans un bâtiment. On a aussi relevé des incendies, du vandalisme et des dégâts d'eau parmi les autres causes de sinistres*.

Le présent document décrit les risques qui peuvent toucher différents types d'entreprises, notamment les marchands de pneus, les concessionnaires automobiles, les ateliers de réparation automobile, les entrepôts de pneus et les rechapteurs de pneus. Tous ces commerces ont des points communs quant à leur façon de gérer et d'organiser leurs stocks de pneus. Votre entreprise se doit d'être prête à faire face aux risques liés aux biens, à la responsabilité civile et aux vols qui la guettent. Il importe d'ailleurs que vous examiniez tous les ans votre programme de gestion des risques pour en déceler les lacunes. Comme les sinistres peuvent peser sur les finances de votre entreprise, vous pourriez accroître votre rentabilité en gérant bien les risques.

*Les statistiques sont tirées des données d'indemnisation internes des Assurances Federated pour les périodes de janvier à avril, en 2017 et en 2018.

Les risques et les processus essentiels

01 Entretien des lieux 4

Entretien général 5
Inspection de la poussière et des
particules de pneus 6
Conteneurs à déchets et à rebuts 7
Entreposage extérieur 7

02 Risques normaux 8

Électricité 9
Courts-circuits 10
Postes de recharge électrique 10
Éclairage 10
Dégâts d'eau 10
Systèmes de chauffage, de ventilation
et de climatisation (CVC) 11
Compresseurs d'air 11

03 Risques particuliers ou spéciaux 12

Vulcanisation (autoclaves) 13
Entreposage des substances inflammables
et combustibles 13
Bonbonnes de propane ou postes d'essence 13

04 Entreposage des pneus 14

Empilage plein 15
Rayonnage 15
Empilage 15
Séparation et espacement 16
Palettes 16
Contrôle des stocks 16

05 Vol 18

Prévention des vols 19

06 Protection contre l'incendie 20

Murs coupe-feu 21
Gicleurs 22

07 Cybersécurité 24

Points de vente (PDV) 24
Salles de serveurs 25
Réseaux Wi-Fi pour les clients 25

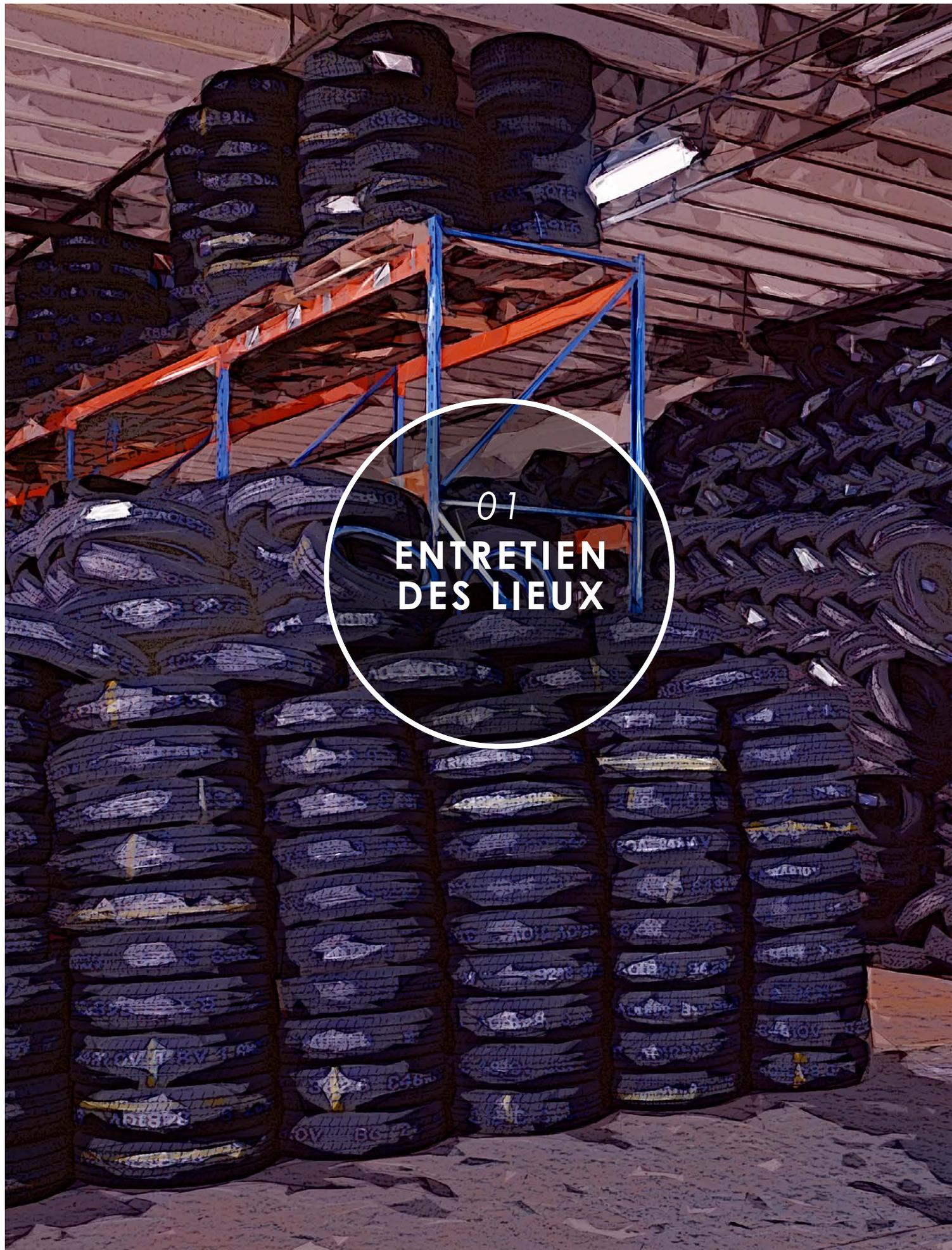
08 Responsabilité civile 26

Entretien et réparation des véhicules 27
Entrepôts de pneus 30
Rechapeurs de pneus 30
Garde des pneus 30

09 Sécurité des personnes 31

10 La suite des choses 32

11 Annexe 35



01

**ENTRETIEN
DES LIEUX**

Elles semblent peut-être fastidieuses, mais les pratiques d'entretien de base peuvent prévenir des désastres potentiels. Prenez donc le temps de faire quelques inspections essentielles et d'adopter des habitudes de nettoyage qui s'avéreront payantes à long terme.

Entretien général

L'entretien atténue les risques et procure de nombreux avantages. Non seulement de bonnes pratiques d'entretien peuvent rendre votre commerce plus attrayant pour les clients et les inciter à revenir, mais elles contribuent aussi à prévenir les incendies (à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment), facilitent la maintenance du bâtiment et aident à limiter les risques de chute pour les employés et les clients.

Il existe de nombreux risques de chute pouvant blesser des employés et des clients,

notamment les surfaces inégales, les trous, les variations de hauteur entre les surfaces, les substances qui jonchent le sol (liquides, boue, glace, etc.), les tapis effilochés ou retroussés, les mauvaises herbes et les ordures. Pour réduire certains de ces risques, vous devez bien entretenir le terrain de votre entreprise, et retirer régulièrement les mauvaises herbes et les ordures. L'huile ou la graisse étendue sur le plancher représente un risque courant. Pour atténuer ou gérer ce problème, épongez rapidement tous les dégâts avec une matière absorbante. Pensez à signaler les déversements par un panneau, et débarrassez-vous des fluides convenablement.

Pour éviter que quelqu'un se blesse, les entrepôts et autres entreprises de pneus doivent bien gérer leurs stocks durant la haute saison et garder leurs allées bien dégagées. Ainsi, si un incendie survient, il sera plus facile de freiner sa progression.

IL EST IMPORTANT DE
CONSERVER LA POUDRE
DE CAOUTCHOUC DANS
UN LIEU D'ENTREPOSAGE
FERMÉ ET DE NETTOYER LE
BÂTIMENT RÉGULIÈREMENT.





Inspection de la poussière et des particules de pneus

Les pneus dégagent de la poussière et des particules lors du meulage de leur carcasse en vue du rechapage. Une partie de ces débris s'accumule dans la zone de travail, mais la majorité sera extraite par un dépoussiéreur à cyclone – une machine qui retire les particules d'un courant d'air, de gaz ou de liquide sans utiliser de filtres, par un procédé de séparation centrifuge –, avant d'être entreposée en dehors du bâtiment.

Lorsqu'elles sont présentes en grandes quantités dans l'air ou au sol, la poussière et les particules de pneus représentent un danger, puisqu'elles augmentent les risques d'incendie et d'explosion. Il est donc important de conserver la poudre de caoutchouc dans un lieu d'entreposage fermé et de nettoyer le bâtiment régulièrement, ainsi que les espaces autour du dépoussiéreur à cyclone ou des réservoirs extérieurs. Il faut nettoyer chaque jour les postes de travail à l'intérieur, et inspecter les alentours des dépoussiéreurs et des aspirateurs à l'extérieur chaque semaine. Un calendrier de nettoyage et d'entretien devrait aussi être suivi pour votre équipement particulier. Les dépoussiéreurs à cyclone récents et de grande taille sont dotés d'un système de gicleurs ainsi que d'un dispositif de sécurité contre l'incendie et l'explosion, pour éviter que le feu ou la déflagration reflue dans le bâtiment. C'est pourquoi il faut inspecter ces dispositifs de sécurité à la fréquence recommandée par le fabricant.

Conteneurs à déchets **et à rebuts**

Conteneurs à déchets : Il faut installer les conteneurs pour les ordures, les matières recyclables et les huiles usées à l'extérieur, à l'arrière du bâtiment. Ils doivent être placés loin du mur extérieur du bâtiment. Si ce n'est pas possible, il faut alors prévoir des collectes régulières. C'est une précaution importante à prendre parce que, si le conteneur prend feu et qu'il se trouve près du bâtiment ou des stocks, les dommages pourraient être considérables. Il importe aussi de verrouiller et de bien ancrer les conteneurs et, si possible, d'installer un système de vidéosurveillance. Une clôture munie d'une porte d'entrée verrouillée par un cadenas de qualité professionnelle peut offrir une autre couche de protection. Ces mesures, conjuguées à des collectes régulières, sont des précautions importantes pour dissuader les vandales et les pyromanes.

Pneus usés : S'ils ne sont pas bien gérés, les pneus usés risquent d'être volés et utilisés par quelqu'un, puis d'entraîner des dommages ou des blessures. Un tiers pourrait aussi jeter ses propres pneus usés dans votre tas, vous obligeant ainsi à vous en débarrasser à vos frais. Finalement, la surabondance de pneus sur votre terrain constituerait un risque d'incendie. Pour atténuer ces risques, il faut entreposer les pneus usés dans une zone réservée ou une remorque située à au moins 15 mètres (50 pi) de votre bâtiment commercial. Ce lieu d'entreposage doit être protégé par une clôture ou un système de sécurité, et les pneus doivent être ramassés et recyclés régulièrement. La fréquence du recyclage des pneus dépendra de la taille de l'entreprise et des volumes gérés.

Entreposage **extérieur**

Les palettes, les pneus et les combustibles doivent être entreposés loin du bâtiment : les combustibles doivent être à une distance minimum de 7,6 mètres (25 pi), tandis que les pneus doivent être à au moins 15 mètres (50 pi).





02
**RISQUES
NORMAUX**

À l'instar de nombreux autres commerces, les entreprises qui gèrent des pneus doivent faire attention à certains des risques normaux pouvant découler de l'utilisation de systèmes électriques, de chauffage, d'éclairage ou d'aqueduc. L'assurance des biens des entreprises pourrait vous aider à couvrir les dommages causés par ces risques, ce qui en fait un outil précieux dans votre arsenal. C'est une assurance conçue pour protéger votre bâtiment et son contenu (comme votre équipement, vos meubles et les biens de tiers qui sont en votre possession). Les assurances Federated offre également une assurance contre les pertes d'exploitation. Ainsi, si un événement couvert comme un acte de vandalisme perturbe vos activités, vous pouvez réclamer les revenus que vous vous seriez attendu à réaliser ordinairement.

Quels sont donc les types de problèmes qui peuvent découler des risques liés aux biens? Et quelles mesures pouvez-vous prendre pour les atténuer?

Électricité

Si le système électrique de votre entreprise n'est pas entretenu correctement, il pourrait causer un incendie d'origine électrique susceptible d'endommager votre bâtiment et vos stocks. Voici quelques précautions à prendre pour éviter ce genre d'incident.

Ne jamais utiliser de rallonges électriques pour un branchement permanent – elles devraient seulement être une **solution temporaire**.

- Ne jamais utiliser de rallonges électriques pour un branchement permanent – elles devraient seulement être une solution temporaire.
- Recouvrir le câblage de l'ensemble des prises de courant, interrupteurs, boîtes de connexion et autres dispositifs électriques. Les portes des panneaux électriques doivent toujours être fermées et attachées pour protéger le câblage et les circuits.
- Les employés et le personnel d'entretien doivent inspecter et entretenir régulièrement les circuits électriques pour détecter les signes de problèmes électriques. Par exemple, l'irrégularité du courant électrique du bâtiment, la chaleur des interrupteurs, la fragilité du câblage ou les disjoncteurs grillés sont autant d'indices pouvant révéler la présence d'un problème électrique.
- Vous pourriez aussi songer à faire inspecter votre système électrique par un électricien ou un professionnel capable d'utiliser l'imagerie thermique pour déceler les points chauds.
- L'imagerie thermique peut faciliter la détection des problèmes dans l'ensemble du système électrique. Cette démarche est fortement recommandée pour un bon nombre de bâtiments, notamment les bâtiments reconvertis, ceux qui ont (ou qui ont déjà eu) des problèmes d'humidité, ainsi que les établissements dont le système électrique a été raccommodé ou agrandi. L'imagerie thermique est aussi une bonne mesure d'entretien préventif à prendre régulièrement; selon l'âge et l'état du bâtiment, on peut l'effectuer entre une fois par année et une fois tous les cinq ans.
- Tout problème détecté doit être corrigé sur-le-champ.



Courts-circuits

- En cas de problèmes électriques ou de courts-circuits, il faut débrancher l'équipement ou les batteries visés, notamment l'équipement, les batteries et les véhicules de clients et tout autre véhicule.
- Des courts-circuits sont fréquemment causés par des batteries qui n'ont pas été débranchées la nuit.

Postes de recharge électrique

- De nombreuses entreprises de pneus se servent de chariots élévateurs, dont certains requièrent des postes de recharge électrique. Pour prévenir les incendies, ces postes doivent se situer loin des zones achalandées et des combustibles.
- De plus, il faut entretenir les postes régulièrement et les inspecter tous les ans. Cependant, il faut prévoir des inspections plus fréquentes en cas d'incident ou d'indice de problème, par exemple en cas de collision avec le poste, de problèmes avec les disjoncteurs, de températures élevées dans certaines parties du système ou si le poste ne réussit pas à recharger l'équipement convenablement dans un délai raisonnable. Dans de telles situations, il faut inspecter le poste de recharge sur-le-champ.

Éclairage

Des systèmes d'éclairage mal entretenus sont parfois à l'origine d'un incendie. Par exemple, si de vieilles ampoules sont utilisées sans être enfermées dans des cages métalliques appropriées, elles peuvent éclater et projeter de gros morceaux de verre très chauds qui, au contact d'un objet combustible au sol, risqueraient de provoquer un incendie. Pour réduire la probabilité d'un tel incident, pensez à remplacer les ampoules peu sûres, à moderniser votre système électrique et à installer des cages métalliques pour retenir les éclats de verre ou les casser en morceaux plus fins, qui auront le temps de refroidir avant de heurter des articles combustibles, et seront donc moins susceptibles d'allumer un incendie.

Dégâts d'eau

Si l'eau est peu susceptible d'endommager gravement les pneus à court terme, il en va autrement pour les jantes et les accessoires entreposés dans le bâtiment ainsi que les transpalettes et les chariots élévateurs (surtout s'ils sont électriques). L'eau risque aussi d'endommager sérieusement le bâtiment.

Selon la proximité des sources d'eau (rivières, lacs, océans, etc.) et les probabilités de pluies abondantes (qui peuvent causer des inondations de surface), le degré de préparation et de planification nécessaire varie. Les préparatifs peuvent aller de l'examen des risques d'inondation auxquels le bâtiment est exposé, du système de drainage et de l'aménagement paysager à l'élévation du bâtiment que vous comptez utiliser. Il faut bien entretenir le toit, les corniches et les tuyaux de descente pluviale pour empêcher l'eau de s'infiltrer dans le bâtiment.

De plus, n'oubliez pas de protéger les stocks et l'équipement sensibles à l'eau en empilant les produits dans des étagères ou sur des palettes. Pensez aussi à surélever et à débrancher le matériel électrique comme les chargeurs de batteries. Dans les entrepôts, les postes de recharge des transpalettes doivent être protégés et débranchés. C'est sans compter qu'il est vital d'établir un plan pour évacuer l'eau du bâtiment le plus vite possible en cas d'inondation. Celui-ci pourrait entre autres décrire la disponibilité des pompes ou des aspirateurs avale-tout, ou un contrat conclu avec un entrepreneur dans lequel il s'engage à venir faire le nettoyage dès que possible et à vérifier qu'il n'y a aucun problème structurel ou électrique. Il existe aussi sur le marché des produits qui peuvent vous aider à atténuer et à gérer les conséquences d'une inondation, comme des systèmes solides ou des barrières de confinement gonflables.

Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)

Les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) négligés sont aussi une cause possible d'incendie, d'où l'importance d'un bon entretien, qui permet de déceler les problèmes touchant les conduites de gaz, les lignes électriques, les brûleurs de veilleuse et le fonctionnement général du système. Veillez aussi à entreposer les articles combustibles (comme les pneus) à une distance sécuritaire des systèmes CVC pour éviter qu'ils prennent feu. La norme NFPA (*National Fire Protection Association*) exige que les radiateurs suspendus et appareils de chauffage à rayonnement se situent à au moins 1 mètre (3 pi) du haut d'une pile de pneus.

Compresseurs d'air

Les compresseurs d'air sont des enceintes pressurisées essentielles dans tous les ateliers. Cela dit, ils comportent des dangers, parce que les contacts électriques dans le moteur du compresseur ou le manocontacteur peuvent produire des étincelles, augmentant ainsi les risques d'incendie ou d'explosion. C'est pourquoi des inspections sont exigées par les autorités. Dans certaines provinces, comme le Québec et l'Ontario, le réservoir doit être inspecté tous les ans s'il mesure plus de 0,6 mètre (24 po). Toutefois, en Ontario, si le réservoir mesure plus de 0,65 mètre cube (23 pi³), ou environ 0,6 mètre (2 pi) de diamètre par 2,2 mètres (7,25 pi) de longueur, il faut l'inspecter tous les 36 mois.

**DANS LES ENTREPÔTS,
LES POSTES DE
RECHARGE DES
TRANSPALETTES
DOIVENT ÊTRE
PROTÉGÉS ET
DÉBRANCHÉS.**

The image features a dense arrangement of orange gas cylinders, likely for welding or industrial use, set against a background of crumpled paper. A white circular graphic is centered over the cylinders, containing the text '03 RISQUES PARTICULIERS OU SPÉCIAUX'.

03
RISQUES
PARTICULIERS
OU SPÉCIAUX

Vulcanisation (autoclaves)

Les autoclaves, que les rechangeurs de pneus utilisent, sont des récipients sous pression qui se servent de la chaleur et de la pression pour coller de façon permanente le nouveau pneu ou la nouvelle bande de roulement à l'ancienne carcasse. Comme cet équipement fonctionne avec de la chaleur et de la pression, il peut causer des incendies, des courts-circuits ou l'éclatement des pneus. Pour réduire les risques, les récipients doivent être inspectés régulièrement et mis à l'essai tous les ans. Dans certaines provinces, notamment au Québec et en Ontario, cet équipement est visé par des exigences réglementaires d'inspection et de certification annuelles.

Entreposage des substances inflammables et combustibles

Les adhésifs, les composés de caoutchouc, les aérosols et bien d'autres produits servent au nettoyage, à la préparation et à l'adhésion du caoutchouc ou de la bande de roulement à la carcasse du pneu. Ces liquides doivent être manipulés avec soin, parce qu'ils peuvent accélérer la propagation d'un incendie. Pour atténuer ce risque, il faut contrôler les quantités de ces liquides et s'occuper des déversements sur-le-champ. De plus, il faut entreposer ces liquides inflammables à l'intérieur d'une armoire spécialement conçue à cette fin ou d'une pièce éloignée de toute aire de travail à chaud et de tout lieu achalandé. Ne conservez que de petites quantités aux postes de travail.

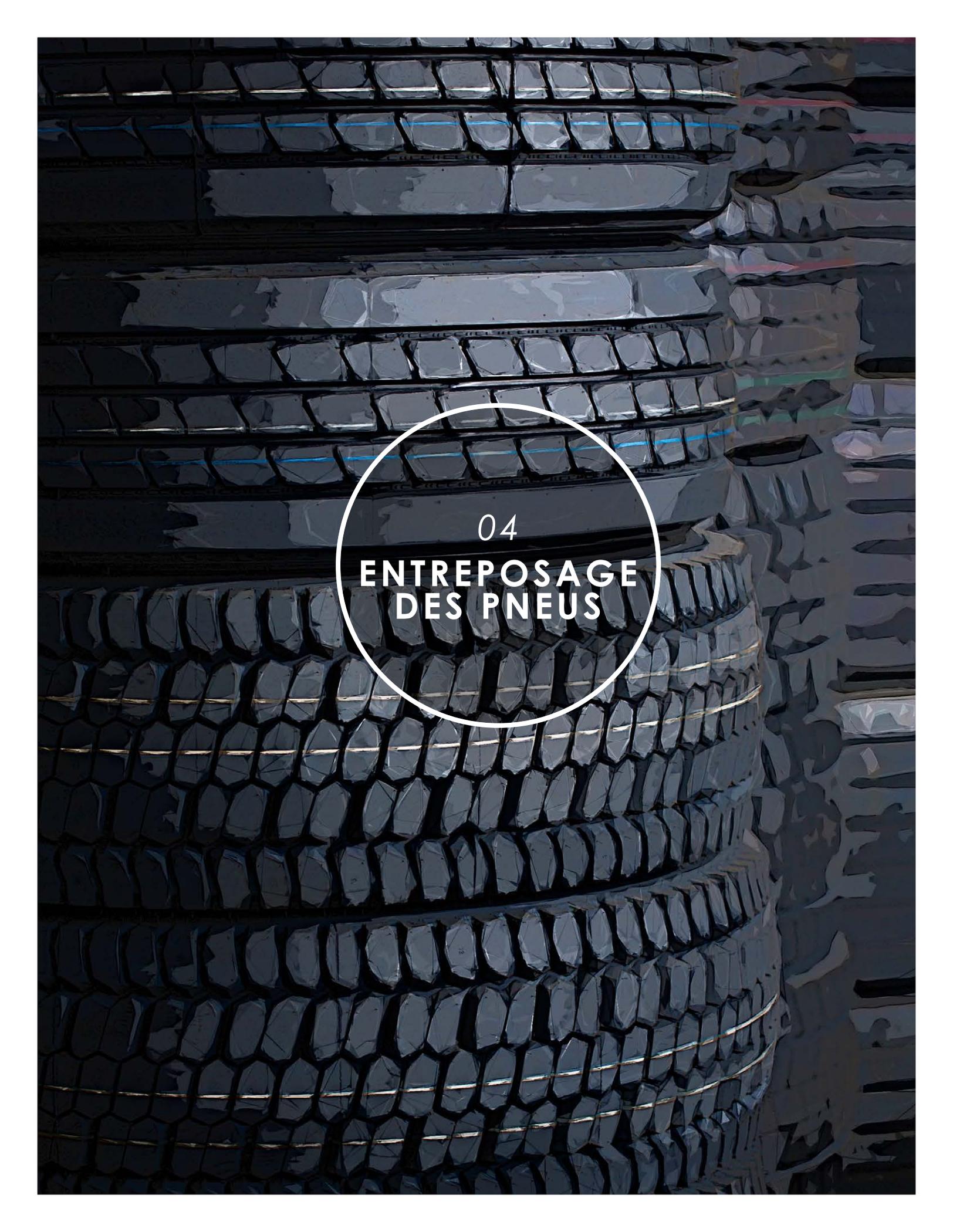
Les chiffons, linges, essuie-tout et combinaisons de travail imbibés d'huile présentent un risque d'incendie. Il faut donc bien les ranger et les tenir à distance de toute aire de travail à chaud (soudage, meulage, coupe, etc.). Vous pouvez utiliser des poubelles en métal avec un couvercle, mais vous faites mieux d'utiliser des conteneurs de chiffons huileux en métal avec un couvercle hermétique à fermeture

automatique. Les articles qui sont nettoyés puis réutilisés, comme les chiffons, les serviettes et les vêtements, doivent être tenus loin des activités industrielles, notamment du travail à chaud, et être ramassés régulièrement pour en limiter la quantité présente sur les lieux, ce qui réduira les dommages en cas d'incendie.

Bonbonnes de propane ou postes d'essence

Certains chariots élévateurs sont alimentés au propane ou à l'essence. Il faut mettre en place une protection contre les chocs là où les liquides ou les gaz sont conservés. Si le risque que ces bonbonnes ou postes prennent feu est minime, leur grand danger, c'est d'alimenter un incendie qui se propage, si jamais une citerne explose. Pour cette raison, il faut entreposer les bonbonnes supplémentaires à l'extérieur, dans une cage à propane, et inspecter régulièrement l'ensemble des bonbonnes. Les bonbonnes cylindriques portables doivent être inspectées et requalifiées tous les 10 ans, et il faut remplacer immédiatement toutes celles qui sont vieilles ou endommagées. [Transport Canada](#) publie une liste d'entreprises habilitées à faire la certification et la requalification des bonbonnes.

LES ARTICLES QUI SONT NETTOYÉS PUIS RÉUTILISÉS, COMME LES CHIFFONS, LES SERVIETTES ET LES VÊTEMENTS, DOIVENT ÊTRE TENUS LOIN DES ACTIVITÉS ET DU TRAVAIL À CHAUD.

The image shows a close-up, vertical view of a stack of tires. The tires are dark in color and feature a prominent tread pattern. A white circle is superimposed over the center of the stack, containing the text '04 ENTREPOSAGE DES PNEUS'. The text is in a clean, white, sans-serif font. The background is a dark, textured surface, possibly a wall or a large stack of tires, which is slightly out of focus.

04
ENTREPOSAGE
DES PNEUS

Ne vous fiez pas aux apparences : vos méthodes d'entreposage des pneus jouent un rôle déterminant dans l'atténuation des risques. Si le lieu d'entreposage n'est pas bien aménagé ou si votre système de gicleurs ne convient pas au système d'entreposage que vous utilisez, les pneus pourraient y prendre feu. L'entreposage inadéquat des pneus peut aussi causer des blessures.

Il y a deux principales façons d'entreposer les pneus : l'empilage plein et le rayonnage.

Empilage plein

L'empilage plein consiste à empiler les pneus à la verticale, directement sur le plancher ou sur une palette au sol. Les piles peuvent atteindre une hauteur maximale de 2,4 mètres (8 pi) s'il y a un système de gicleurs calculé de façon hydraulique, et de 1,5 mètre (5 pi) dans le cas d'un système de gicleurs calculé en fonction des tuyaux.

Rayonnage

Les pneus peuvent aussi être entreposés sur des rayons. Pour les conserver en bon état, il est important d'installer des protections contre les chocs sur les rayons fixes, surtout à leurs extrémités. Elles empêcheront les chariots élévateurs d'endommager les rayons en les heurtant. Il faut aussi surveiller la hauteur des pneus placés dans les rayons : il doit y avoir un espace d'au moins 0,9 mètre (36 po) entre le haut des pneus et les déflecteurs des têtes de gicleurs ou les sources de chaleur du plafond. Certains commerces installent des chaînes ou des panneaux qu'ils suspendent au-dessus des rayons pour indiquer la hauteur maximale de l'entreposage : c'est une façon simple de repérer visuellement la distance à respecter.

Empilage

Que les pneus soient rangés dans des rayons ou par empilage plein, il y a trois façons de procéder : les pneus peuvent être empilés à l'horizontale, à la verticale ou entrelacés. Ces techniques présentent différents types de risques d'incendie, dont il faut tenir compte au moment d'établir ou de revoir le système de gicleurs du bâtiment.

À l'horizontale : Les pneus reposent sur leur bande de roulement, côte à côte. On utilise souvent ce type d'empilage dans des rayons, lorsque la superficie de plancher disponible pour l'entreposage est restreinte ou quand les pneus sont entreposés dans la cour. En cas d'incendie, cette méthode peut empêcher l'eau d'atteindre le feu, la bande de roulement des pneus la faisant dévier de sa trajectoire.

À la verticale : Les pneus sont placés sur le côté et empilés à la verticale. On procède généralement de cette manière pour l'empilage plein et dans les conteneurs. Si un incendie se déclenche, les piles verticales agissent comme des cheminées et permettent à l'eau de s'écouler jusqu'à la source de l'incendie. Cependant, il peut être ardu d'envoyer l'eau au bon endroit, et avec la chaleur extrême, le feu pourrait se propager très vite.

Entrelacés : Les pneus entrelacés prennent moins d'espace, mais il devient difficile d'accéder à un pneu en particulier. Cette méthode est souvent privilégiée pour le transport des pneus, l'entreposage des pneus usés ou recyclés ainsi que dans les nouveaux entrepôts, et parfois dans les rayons portatifs ouverts. On peut ranger plus de pneus par rayon portatif ouvert en les entrelaçant qu'en les empilant. L'inconvénient, c'est qu'en cas d'incendie, les pneus sont tellement serrés les uns contre les autres qu'il peut être difficile d'arroser la source de l'incendie.

Séparation et espacement

Les pneus entreposés doivent être espacés convenablement, selon la norme NFPA 13. Pour l'empilage plein, les allées doivent avoir au moins 1 mètre (3,28 pi) de largeur. Si la superficie de la salle d'entreposage dépasse 100 mètres carrés (1 076 pi²) et que la hauteur de l'entreposage est de 6 mètres (19,69 pi) ou moins, il doit y avoir une allée principale large d'au moins 2,4 mètres (7,87 pi). Si l'entreposage s'élève à plus de 6 mètres (19,69 pi), l'allée doit être d'une largeur minimale de 3,6 mètres (11,81 pi).

Palettes

Les palettes sont des structures plates en bois ou en plastique qui facilitent et accélèrent l'entreposage et le transport des produits. Elles peuvent servir à l'empilage plein des pneus, mais aussi alimenter un incendie.

Les palettes sont composées de bois léger ou lourd ou de plastique, et vu l'espace libre entre la partie supérieure et la partie inférieure ainsi qu'entre les planchettes, elles brûlent facilement. Les palettes, y compris celles en plastique, peuvent influencer les exigences relatives aux systèmes de gicleurs, selon l'endroit où elles sont utilisées, leur mode d'utilisation et leur quantité.

L'entreposage de palettes vides constitue un risque, puisqu'elles brûlent si facilement. Il vaut donc mieux les ranger à l'extérieur.

Entreposage à l'extérieur : Évitez de ranger les palettes contre le bâtiment, et prévoyez plutôt une distance de sécurité de 15 mètres (50 pi) entre elles et le bâtiment et tout autre bien. Les piles ne devraient pas s'élever à plus de 3 mètres (10 pi) ni couvrir une surface de plus de 929 mètres carrés (10 000 pi²).

Entreposage à l'intérieur : S'il faut conserver les palettes à l'intérieur, il est préférable d'en avoir le moins possible. En l'absence de système de gicleurs dans le bâtiment, les palettes ne doivent pas s'élever à plus de 1,2 mètre (4 pi) de hauteur ni s'étendre sur une superficie de plus de 100 mètres carrés (1 000 pi²). Dans un bâtiment muni d'un système de gicleurs, la hauteur maximale est de 1,8 mètre (6 pi), de 2,4 mètres (8 pi) ou de 3 mètres (10 pi), selon la configuration des gicleurs, conformément au chapitre 4 de la norme NFPA 1 – Code des incendies. Il faut conserver des allées convenables entre les piles de palettes et les placer loin du reste des stocks et de toute source de chaleur ou d'inflammation. Dans l'idéal, il faut conserver le moins de palettes vides possible sur place et prévoir des ramassages réguliers si la quantité maximale à entreposer est atteinte.

Contrôle des stocks

Vous devez faire le suivi de vos stocks, puisqu'une perte de produits pourrait coûter cher à votre entreprise. L'amélioration de votre processus de suivi peut réduire les frais des pertes et accroître votre rentabilité. Pensez à recourir à l'identification par radiofréquence (IRF) pour améliorer le suivi et la gestion des stocks et mieux vous renseigner sur la quantité et l'emplacement de vos stocks. À noter que de nombreuses entreprises externes proposent des services d'IRF.





.....

L'amélioration de votre
processus de suivi peut réduire
les frais des pertes et
**accroître votre
rentabilité.**

.....



Puisque les propriétaires et les conducteurs de véhicules ne peuvent se passer de pneus et de jantes, ce sont des objets prisés des voleurs. Mais comme il existe une panoplie de pneus et de jantes, certains types sont plus recherchés que d'autres.

Jantes en acier : Elles sont très courantes et relativement abordables, alors elles ne sont généralement pas très prisées, mais peuvent attirer l'œil d'un voleur opportuniste.

Jantes en aluminium : Elles coûtent plus cher que les jantes en acier, mais ce ne sont généralement pas des articles très convoités. En général, leur prix se situe entre 100 \$ et 1 000 \$. Les voleurs peuvent les cibler pour les revendre facilement à des ferrailleurs, à des recycleurs ou à d'autres acheteurs pour faire un coup d'argent.

Jantes de grande valeur : Comme ce sont des articles très prisés, il faut prendre des mesures de sécurité plus rigoureuses. Leur prix, très variable, va de 400 \$ à plusieurs milliers de dollars.

Pneus de véhicule de passagers : Ce sont des pneus très répandus et relativement abordables, alors ce ne sont pas des articles très convoités, à moins d'en voler une grande quantité.

Pneus de véhicule de passagers haute performance ou de spécialité : Coûteux et rares, ces pneus sont souvent très prisés.

Pneus agricoles ou hors route : Malgré leur coût élevé, ces pneus sont difficiles à déplacer et à dissimuler, donc ils sont peu ciblés.

Pneus de camions utilitaires : Comme il faut de 6 à 18 pneus en bon état, voire plus, pour faire rouler un camion ou un tracteur, et vu leur prix, ces pneus sont souvent très convoités.

Prévention des vols

Les précautions à prendre pour protéger vos biens et vos stocks varieront selon divers facteurs comme le lieu de l'entreprise, le type de bâtiment, la qualité de la construction, le type de complexe (clôturé ou ouvert), et la quantité et la composition des stocks de pneus. Cela dit, voici quelques mesures préventives courantes recommandées :

- Le bâtiment principal devrait avoir un système d'alarme homologué ULC (Laboratoires des assureurs du Canada) surveillé qui comporte les dispositifs nécessaires, comme des contacts de porte, des détecteurs de mouvement et des détecteurs de bris de vitres.
- Si possible, le bâtiment où sont entreposés les pneus doit être protégé par une alarme antivol homologuée ULC et surveillée.
- Les conteneurs doivent avoir des portes verrouillées par un cadenas de qualité professionnelle et être reliés au système d'alarme du bâtiment, si possible.
- Il faut mettre un verrou de pivot d'attelage sur les remorques et un cadenas de qualité professionnelle sur les portes, et relier le tout au système d'alarme du bâtiment.
- Il est possible d'entreposer à l'extérieur les pneus qui peuvent être recyclés ou rechapés ainsi que les pneus agricoles et hors route, mais il faut éviter d'entreposer les pneus vendables de

véhicule de passagers et de camions utilitaires dans un parc à ciel ouvert.

- Tout le terrain doit être encerclé par une clôture surmontée de treillis impossibles à escalader.
- Il faut fermer les barrières avec une chaîne de calibre 70 et un cadenas de qualité professionnelle.
- Selon l'emplacement, il faut installer des caméras vidéo à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Selon vos besoins, vous pourriez choisir un système qui comporte des détecteurs de mouvement, des systèmes infrarouges ou une capacité de vision nocturne. Vous pouvez aussi opter pour la vidéosurveillance en direct.
- À défaut d'installer des alarmes aux bâtiments et aux conteneurs, il est possible de recourir à la vidéosurveillance.
- Les livraisons de pneus reçues ne doivent pas être conservées dans la remorque de livraison jusqu'au lendemain.

Pour protéger davantage votre commerce, Les assurances Federated propose diverses protections qui peuvent vous aider à couvrir les frais découlant de vols commis par des employés ou d'autres personnes, de la malhonnêteté d'un employé et de la contrefaçon de cartes de crédit. Nos polices sont conçues pour que vous n'ayez pas à payer le prix d'un acte criminel dont vous êtes la victime.

Les assurances Federated propose diverses protections qui peuvent vous aider à couvrir les frais découlant de vols commis par des employés ou d'autres personnes, de la malhonnêteté d'un employé et de la contrefaçon de cartes de crédit.



06
PROTECTION
CONTRE
L'INCENDIE

Si un incendie se déclare dans un établissement qui gère des pneus, les dommages peuvent être très importants. Néanmoins, le Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI) et la National Fire Protection Association (NFPA) fixent plusieurs exigences afin de veiller à ce que les entreprises atténuent activement ce risque.

Votre entreprise doit respecter les normes NFPA 13 (Installation des systèmes de gicleurs), NFPA 14 (Installation des systèmes de canalisations d'incendie et de lances à incendie) et NFPA 25 (Norme relative au contrôle, à l'essai et à la maintenance des systèmes de protection contre l'incendie à base d'eau). Les normes NFPA 13 et NFPA 14 contiennent des renseignements sur les types de systèmes nécessaires pour protéger votre bâtiment selon sa taille, sa hauteur, son type de construction, son affectation, les articles qui y sont

entreposés et la hauteur de ceux-ci. La norme NFPA 25 définit les obligations quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles du propriétaire du bâtiment par rapport aux systèmes de protection contre l'incendie.

Pour prévenir les incendies, il faut inspecter chaque trimestre l'ensemble des jauges, vannes de commande et dispositifs d'alarme des systèmes de protection contre l'incendie à base d'eau. Il faut aussi inspecter et mettre à l'essai les systèmes tous les ans, selon la norme NFPA 25. De plus, il doit y avoir des extincteurs portatifs faciles d'accès. La norme NFPA 10 (Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs) fournit des lignes directrices sur le nombre et l'emplacement des extincteurs, mais en général, ils doivent se trouver aux deux bouts de chaque allée, au milieu de l'allée si elle est assez longue, et à tous les points de sortie du bâtiment.

Murs coupe-feu

S'il est prévu qu'une aire d'entreposage de pneus contiendra plus de 375 mètres cubes (13 243 pi³) de pneus en caoutchouc, il faut la séparer du reste du bâtiment par des murs composés de certains matériaux d'une certaine épaisseur, conformément à l'article 3.3.6.5 de la section B du Code national du bâtiment du Canada de 2015. Les différents types de murs ont différents indices de résistance au feu, qui indiquent le temps nécessaire pour qu'un incendie compromette leur intégrité.

Épaisseur du mur	10 cm (4 po)	15 cm (6 po)	20 cm (8 po)	25 cm (10 po)	30 cm (12 po)
Briques d'argile	1 h	--	5 h	5 h	10 h
Béton armé	1 h	3 h	5 h	--	--
Bloc creux	--	45 min	2 h	--	3 h 30
Blocs en béton	--	1 h 30	2 h	3 h 30	8 h

Pour mieux préparer leur entreprise en cas d'incendie, certains rechargeurs de pneus font venir le service d'incendie pour que les pompiers se familiarisent avec les lieux. Cette visite permet aussi au propriétaire de savoir de combien d'espace le service d'incendie aurait besoin pour combattre un feu.

Gicleurs

Cela paraît évident, mais il est important de se rappeler que les gicleurs sont des outils essentiels pour bien gérer les risques d'incendie. Le système de gicleurs d'une entreprise doit être adapté à ses besoins particuliers et tenir compte de la taille du bâtiment, de son affectation et de la façon dont les stocks sont entreposés (rayons, empilage plein ou rayonnage ouvert), et de la méthode d'entreposage des pneus (verticale, horizontale ou entrelacés). Si des modifications sont apportées à l'aménagement du bâtiment, à la conception des rayons ou à la hauteur de l'entreposage, etc., il faut qu'un professionnel réexamine la structure du système de gicleurs pour vérifier qu'elle demeure bien adaptée.

La norme NFPA 13 fournit des renseignements sur les extincteurs automatiques à affleurement afin que les entreprises d'entreposage de pneus choisissent le bon système en fonction du mode d'empilage des pneus, de leur emplacement et de la hauteur des piles et du bâtiment. La norme NFPA 1 exige que les bâtiments et les structures dont l'espace réservé à l'entreposage de pneus dépasse 565 mètres cubes (20 000 pi³) soient munis d'un système de gicleurs automatiques approuvé.

Il y a aussi des exigences de dégagement pour l'entreposage des pneus, dont la distance entre le

haut des piles de pneus et le toit, les déflecteurs des gicleurs et les appareils de chauffage. Il doit y avoir un espace libre de 0,9 mètre (36 po) entre les pneus et les déflecteurs de gicleurs, de 1 mètre (39 po) entre les pneus et les structures du toit et de 0,9 mètre (36 po) entre les pneus et les appareils de chauffage, les aérothermes pour circuit ou les conduits d'air.

Selon les rayons, les étagères et les produits présents dans l'entrepôt, il faut parfois poser des gicleurs dans les rayons pour réduire les risques d'incendie. Comme ils se trouvent dans l'aire d'entreposage, les têtes de ces gicleurs doivent être protégées des chocs par une cage métallique qui préviendra leur chute. C'est sans compter le bon nombre d'autres exigences et lignes directrices décrites dans la norme NFPA 13 qui s'appliquent aux gicleurs installés dans les rayons.

De plus, les systèmes de gicleurs doivent être inspectés chaque année, et il faut corriger les déficiences conformément à la norme NFPA 25 (Norme relative au contrôle, à l'essai et à la maintenance). Ces systèmes doivent également être surveillés par une centrale d'alarme externe. Idéalement, ces systèmes comportent des dispositifs de surveillance du débit d'eau et de la pression du système ainsi qu'une vanne principale qui déclenchera une alarme si quelqu'un y touche ou si la pression change.



.....

Cela paraît évident, mais il est important de se rappeler que les gicleurs sont des outils essentiels pour bien gérer les risques d'incendie.

.....



Notre société dépend de plus en plus de la technologie, et les entreprises de plus en plus n'y échappent pas. Si la technologie facilite l'exploitation des commerces au quotidien, elle amène néanmoins son lot de risques nouveaux. C'est pourquoi il faut se soucier de la cybersécurité.

Points de **vente (PDV)**

Lorsqu'un client fait un achat dans un commerce, il divulgue des renseignements personnels à cette entreprise. Les interactions aux points de vente imposent une double responsabilité aux commerces : la protection des renseignements du client conservés dans leur système et la protection du système pour qu'il demeure fonctionnel.

Les renseignements divulgués par les clients peuvent inclure leur nom, leur adresse, les renseignements de leurs cartes de crédit et l'adresse de leur site Web. Des pirates pourraient s'en servir pour pirater le site Web d'un client. C'est pourquoi il faut en restreindre l'accès par des mesures comme des pare-feu et des mots de passe, et isoler les systèmes les uns des autres. Vous devez aussi veiller à sécuriser votre système

d'exploitation, car les pirates cherchent souvent à accéder à un système informatique et à le verrouiller pour ensuite demander une rançon ou détruire les renseignements par malveillance.

Il faut sauvegarder les renseignements et les logiciels et conserver les copies hors des lieux, et faire des copies de sauvegarde assez souvent pour tenir les dossiers à jour. C'est pour protéger les renseignements contre les pirates, mais aussi pour prévenir leur destruction en cas d'incident, comme un incendie, qu'il faut conserver l'information hors des lieux. Les sauvegardes sont particulièrement importantes au siège social, mais c'est à chaque entreprise de décider si elle fera aussi des sauvegardes pour chacune de ses succursales.

Les entreprises qui ont de nombreux établissements devront également faire attention à la manière dont ils transmettent les renseignements à leurs divers magasins ou bureaux pour éviter que des pirates accèdent à leur système.

Les entreprises et les particuliers qui fournissent des services de cybersécurité pour protéger vos renseignements abondent. Il est essentiel de consulter des experts, car la technologie ne cesse d'évoluer, et les pirates découvrent constamment de nouvelles façons de s'infiltrer dans les systèmes.

Salles de serveurs

Dès qu'il y a des salles de serveurs, que ce soit au siège social, dans des lieux secondaires ou dans des commerces en particulier, il faut adopter des mesures de sécurité. Il faut verrouiller les portes, en réserver l'accès au personnel digne de confiance et installer un système de sécurité. Selon la taille des serveurs et des salles, l'équipement risque de surchauffer, ce qui pourrait entraîner des dommages. À tout le moins, les salles doivent être climatisées et, dans certains cas, il faut utiliser des déshumidificateurs pour protéger le matériel.

Réseaux Wi-Fi pour les clients

De nos jours, de nombreuses entreprises donnent à leurs clients l'accès à leur réseau Wi-Fi. Si l'idée est

excellente du point de vue du service à la clientèle, elle peut toutefois vous exposer à de nouveaux risques. Heureusement, vous pouvez prendre quelques précautions pour les atténuer.

Réseau autonome pour les clients : Vous devez empêcher les clients d'accéder au réseau de votre entreprise. Faites donc installer par un professionnel un réseau autonome pour votre clientèle. De plus, votre fournisseur d'accès Internet peut vous aider à configurer vos routeurs et vos pare-feu afin de bloquer certains types de données sur votre réseau client pour protéger la réputation de votre entreprise.

Conditions d'utilisation sur la page d'entrée : C'est une bonne idée de songer à publier la liste des conditions d'accès à votre réseau sur une page de garde que vos clients doivent consulter avant de se connecter à Internet. Ces pages comprennent souvent un bouton sur lequel les clients doivent cliquer pour signifier leur acceptation des conditions.

Mots de passe pour les clients : Ne donnez pas le même mot de passe à tout le monde. Faites appel à un fournisseur de service externe qui assigne automatiquement un code de sécurité à chaque utilisateur par séance d'utilisation. Ces précautions offrent la possibilité de couper l'accès à certains utilisateurs à problèmes tout en maintenant le réseau en place pour les autres.

Limitez la consommation de bande passante : Le téléchargement de films ou de fichiers de données volumineux par certains clients peut empêcher les autres d'utiliser votre connexion et faire augmenter vos frais d'accès à Internet, ce que vous préféreriez sans doute éviter. Par précaution, votre fournisseur peut configurer votre réseau client pour limiter la consommation de bande passante.

Expiration des authentifiants : Les authentifiants des clients devraient expirer au bout d'un certain laps de temps, comme à toutes les quatre heures ou à la fin de chaque jour ouvrable, par exemple. Sinon, ces données constituent souvent une brèche dans la sécurité du réseau et permettent à des personnes non autorisées d'y accéder à nouveau.



08
RESPONSABILITÉ
CIVILE

Pendant que des clients, des fournisseurs ou d'autres tiers se trouvent sur votre propriété, vous êtes responsable de leur sécurité sur le terrain et à l'intérieur du bâtiment. Par exemple, si un client tombe et se blesse pendant une visite chez un concessionnaire automobile, le concessionnaire pourrait en être tenu juridiquement responsable. Si une chute se produit sur les lieux, il faut produire un rapport et rectifier la cause de l'incident le plus tôt possible (voir un modèle de rapport d'incident à l'annexe A). Afin de prévenir les blessures, il faut obliger tout le personnel à porter un équipement de protection individuelle et en fournir aux visiteurs, au besoin. Il faut aussi tenir un registre de présence des visiteurs, s'il y a lieu, et leur interdire l'accès à certains endroits, sauf s'ils sont accompagnés par un employé.

Entretien et réparation des véhicules

Lors des différentes étapes de l'entretien et de la réparation de véhicules, il faut effectuer diverses vérifications. C'est nécessaire pour s'assurer que le véhicule fonctionne bien et éviter qu'il ne blesse votre client, car vous pourriez être tenu responsable des blessures subies.

Inspection d'un pneu crevé ou usé

- Il faut faire attention au dézippage, car il risque de blesser les personnes à proximité ou de causer un accident.
- Vérifiez si la structure du pneu est endommagée : trous dans la bande de roulement, épaisseur restante de la bande, trous ou dommages dans les flancs (si le pneu a roulé malgré une crevaison).
- Parlez avec le conducteur pour mieux comprendre l'historique du pneu.
- Il faut faire une inspection physique et visuelle de l'intérieur et de l'extérieur du pneu et, au besoin, le gonfler prudemment pour évaluer son état.

Réparation d'un pneu

- Vérifiez que la structure n'a pas été endommagée (inspection physique et visuelle de l'intérieur et de l'extérieur du pneu).
- Préparez et nettoyez bien la surface endommagée, puis suivez toutes les procédures de réparation requises. Après avoir terminé la réparation, assurez-vous que le pneu est scellé.
- Si vous ne suivez pas ces étapes correctement, le pneu risque d'éclater et de blesser quelqu'un.

Assemblage ou démontage d'une roue

- Il faut suivre les bonnes procédures et techniques et utiliser les bons outils pour éviter que le caoutchouc ne s'endommage lors de son montage sur la jante ou de son démontage et pour prévenir la déchirure instantanée du pneu ou une fuite lente qui occasionnerait une crevaison.
- Il existe une panoplie de systèmes de surveillance de la pression des pneus qui peuvent être installés sur la jante ou sur la tige du pneu. Il est facile de les endommager si le pneu et l'outil se touchent, car le mécanisme de sûreté cesse alors de fonctionner correctement.

Gonflage de la roue

- Lors du gonflage, la jante risque d'exploser (s'il s'agit d'une jante en plusieurs pièces) ou le pneu pourrait éclater (si le pneu est brisé ou comporte un défaut). Ces risques peuvent endommager sérieusement des biens, de l'équipement ou blesser des gens gravement.
- Il faut d'abord faire une inspection visuelle et physique de l'intérieur et de l'extérieur du pneu.



- Il faut utiliser des cages de sécurité lors du gonflage des pneus de camion. De plus, il est recommandé d'utiliser un tuyau de rallonge et un mandrin à air à mâchoire muni d'un régulateur de pression.
- Les jantes en plastique de petits équipements, motorisés ou non, peuvent être très dangereuses lors du gonflage des pneus parce qu'elles risquent de craquer et d'éclater. Même si elles sont petites et soumises à de faibles pressions, les jantes de plastique peuvent blesser des employés. Les cages de sécurité ne sont alors pas très efficaces en raison de leur taille. Mais, encore une fois, il est recommandé d'utiliser un tuyau de rallonge et un mandrin à air à mâchoire muni d'un régulateur de pression.

Installation d'une roue sur un véhicule

- Il est nécessaire d'inspecter les boulons et les écrous de roue, le moyeu et les trous de boulon pour s'assurer qu'ils sont en bon état.
- Il faut bien nettoyer les boulons et les écrous de roue, la roue et le moyeu avant de procéder à l'installation.
- Les écrous de roue doivent être resserrés avec les bons outils selon les indications fournies.
- Le serrage excessif risque d'étirer les filets ou de briser l'écrou, tandis qu'un serrage insuffisant peut empêcher l'écrou mal ajusté de bien fonctionner. Dans les deux cas, c'est dangereux et la force de serrage ne répond pas aux besoins.

Réparation à l'extérieur des lieux ou sur l'accotement

- Les réparations à l'extérieur des lieux ou sur l'accotement doivent suivre les processus énumérés ci-dessous, mais elles sont réalisées en dehors de l'atelier qui procure le temps, l'abri et les protections nécessaires.
- Il faut suivre attentivement les procédures pour bien faire le travail en toute sécurité.
- Les employés qui travaillent sur un chantier ou sur l'accotement s'exposent à des risques de sécurité accrus, parce que la circulation, les conditions météorologiques et l'état de la chaussée ne sont pas nécessairement idéaux. Vous devez donc concevoir des procédures pour veiller à la sécurité du personnel et à la bonne exécution du travail. Favorisez la sécurité des lieux de travail en imposant

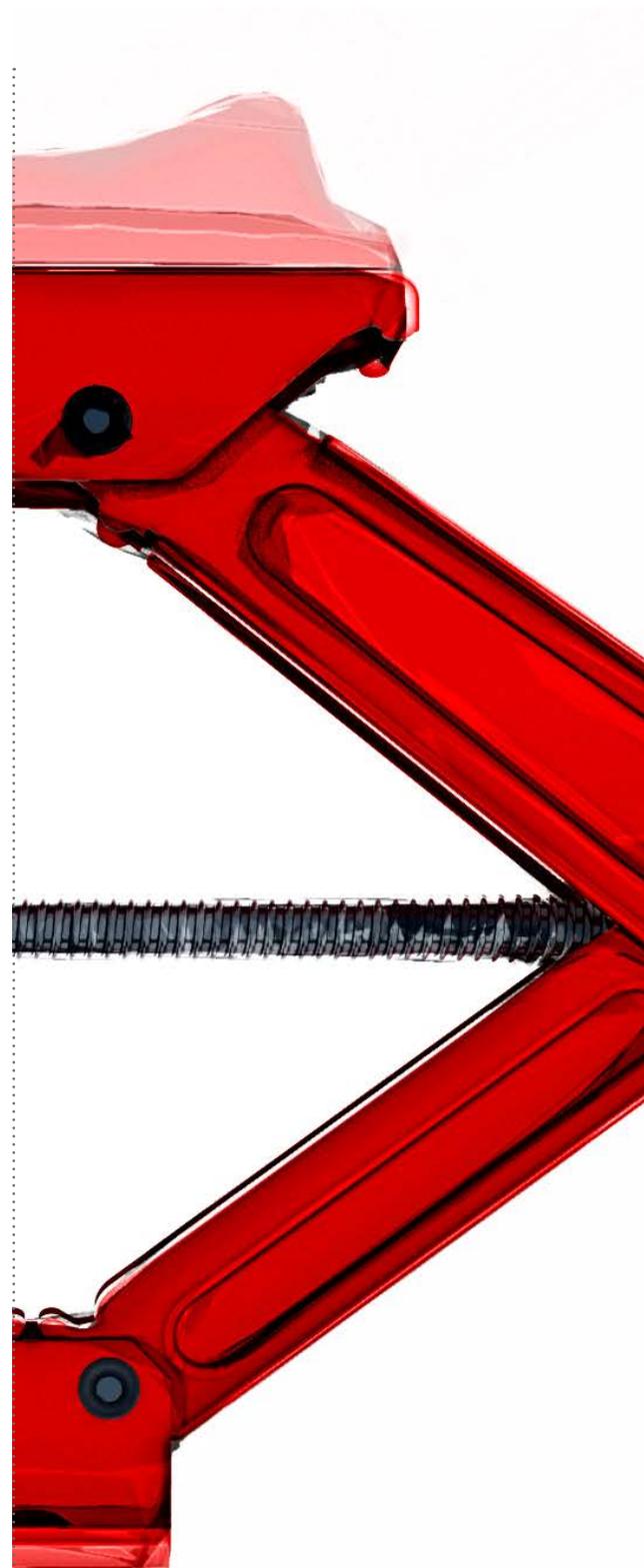
des vérifications pour garantir la sûreté du véhicule à réparer, et veillez à éloigner la circulation de la zone de travail. Ces mesures peuvent inclure le déplacement du véhicule vers un endroit plus sécuritaire, la mise en place de cônes ou de bornes et celle de feux pour indiquer la zone de travail.

Accès à l'atelier ou à l'entrepôt

- Pour éviter d'être tenu responsable de blessures, vous devez empêcher les clients d'entrer dans votre atelier ou votre entrepôt. Si vous accordez un accès restreint, il peut être nécessaire d'imposer le port d'un équipement de protection individuelle, d'exiger que les clients soient accompagnés par un employé et d'imposer des restrictions d'accès. N'oubliez pas que la présence de clients peut nuire à la qualité du travail en cours, distraire le personnel et même causer des blessures aux employés ou à des tiers.

Les entreprises qui fournissent des services de réparation ou d'entretien de véhicules peuvent être tenues responsables d'une vaste gamme de problèmes, d'où la grande importance de bien vous protéger. Si un client refuse des travaux, demandez-lui de signer une renonciation où il reconnaît son refus. Pensez à faire examiner la renonciation par un conseiller juridique. Bien que cette mesure ne dégage pas l'entreprise de sa responsabilité, elle réduit tout de même le risque qu'elle soit tenue responsable en cas de problème. Elle permet aussi de faire comprendre au client l'importance des travaux. Dans la même veine, si le travail demandé risque de compromettre la sûreté du véhicule ou de ses systèmes de sécurité (par exemple le retrait d'un système de surveillance de la pression des pneus ou l'utilisation de pneus dangereux), il faut refuser de l'exécuter.

Si une roue a été retirée d'un véhicule, avisez le client et demandez-lui de revenir faire une vérification du couple de serrage. Si possible, inscrivez une mention à cet effet dans les documents finaux et sur la facture. Il s'agit d'une procédure standard pour les véhicules utilitaires qui devrait être appliquée aux retraits de roue de tous les véhicules pour limiter les risques de responsabilité civile. C'est sans compter qu'il est impératif d'effectuer une inspection finale avant de rendre un véhicule à un client, pour vérifier que tout fonctionne correctement et pour prévenir les problèmes.



Entrepôts de pneus

Il arrive que les entrepôts de pneus conservent les biens des clients en bonne foi. Vous êtes alors responsable des stocks en votre possession et pourriez être tenu responsable s'il leur arrivait quelque chose. C'est pourquoi vous devez tenir des dossiers sur les quantités de stock et leur emplacement, et conserver le tout en lieu sûr.

Rechapeurs de pneus

Avant le rechapage de pneus, recueillez d'abord le plus de renseignements possible sur le pneu auprès du client. Certains rechapeurs font le suivi de la carcasse de sa conception jusqu'à son utilisation par le client : conditions d'utilisation, chaque rechapage et tout travail effectué sur le pneu. L'inspection initiale est l'étape la plus importante du processus de rechapage. Elle peut comporter jusqu'à trois étapes :

1. Une inspection visuelle et tactile de tous les talons, à l'intérieur et à l'extérieur pour repérer et marquer tous les défauts apparents.
2. Une inspection électronique pour trouver toutes les perforations d'un côté à l'autre du pneu dans les zones de la bande de roulement et des flancs, et possiblement une autre inspection pour établir l'état de l'intérieur de la carcasse.
3. Pour terminer, une inspection de tous les talons et le gonflage du pneu à sa pression de fonctionnement.

Il faut rejeter les pneus qui ne conviennent pas et les rendre inutilisables. Par exemple, si le pneu a roulé malgré une crevaison, il aura des dommages sur ses flancs, qui augmenteront ses risques d'éclatement s'il est réutilisé.

Cela dit, le travail n'est pas terminé après l'inspection initiale. Il faut bien mettre le

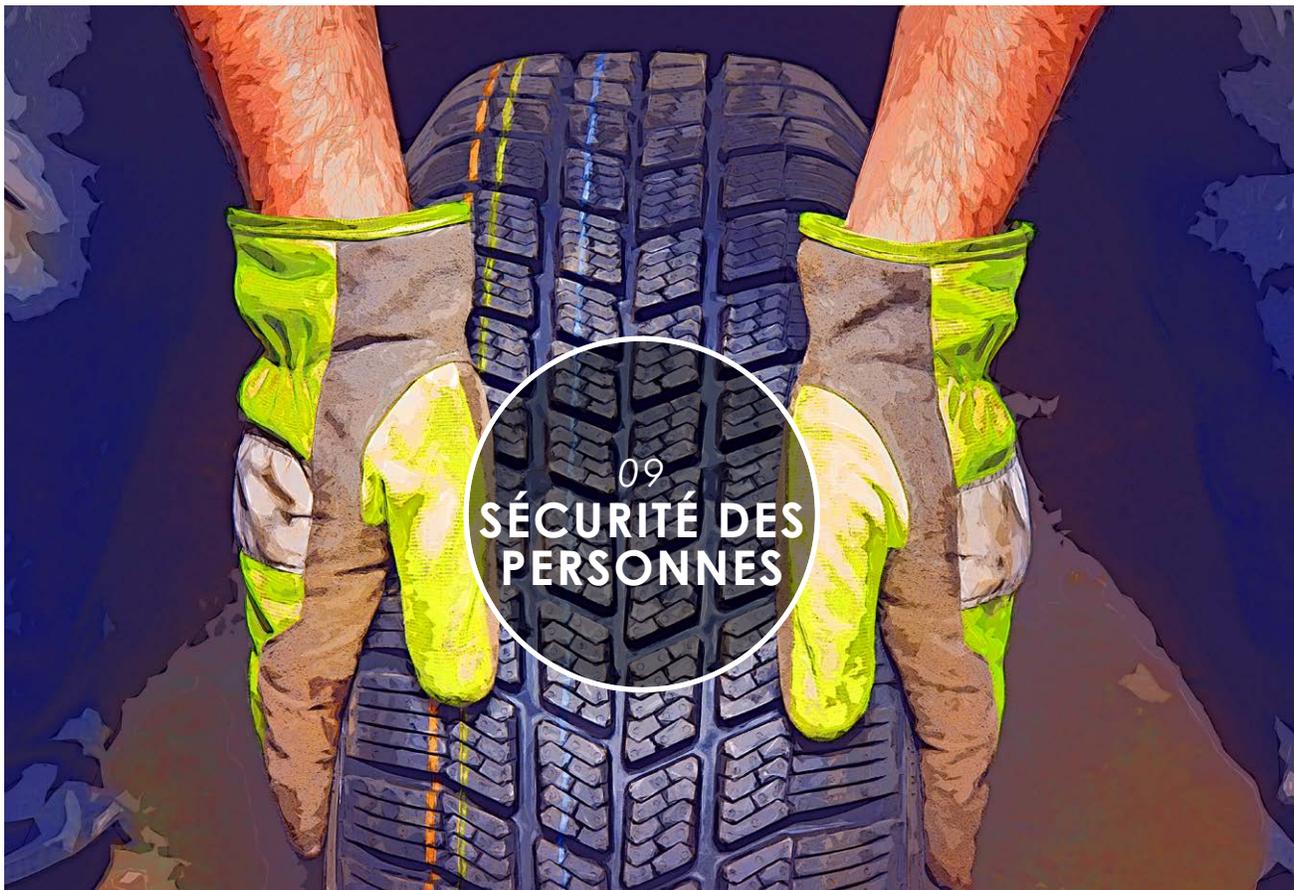
pneu à l'essai avant de le remettre en vente ou de le retourner au client. De plus, il faut constamment revoir le processus de rechapage, la formation du personnel et l'inspection et l'entretien constant de l'équipement afin que le processus de rechapage soit le plus sécuritaire et fiable possible.

Pour vous protéger davantage, songez à souscrire une police de la responsabilité civile des entreprises (RCE) : elle peut vous mettre à l'abri des répercussions financières d'un accident, quel que soit le type d'entreprise de pneus que vous exploitez. C'est la base de tout programme d'assurance responsabilité visant à protéger les propriétaires d'entreprise s'ils sont jugés responsables des dommages corporels ou matériels subis par un tiers.

Garde des pneus

Si vous proposez l'entreposage saisonnier des pneus d'été et d'hiver à vos clients, votre entreprise s'expose à certains risques. C'est important de rendre les pneus au client dans l'état où vous les avez reçus. Il faut donc les entreposer avec soin pour conserver leur intégrité, par exemple en les emballant et en les étiquetant individuellement. La gestion des stocks est cruciale afin de retrouver les pneus facilement et rapidement, en les associant au bon propriétaire et au bon véhicule. Le suivi et l'étiquetage peuvent aider à réduire les risques de vol ou de sinistre, et l'étiquetage devrait alors se faire par identification par radiofréquence.

Malgré ces précautions, des pépins peuvent survenir, d'où l'intérêt de l'assurance des biens dont vous avez la garde, le soin ou le contrôle : elle est conçue pour éviter à l'assuré de devoir indemniser des tiers lorsque des biens sont placés sous sa garde.



Pour tout propriétaire d'entreprise, veiller à sa propre sécurité et à celle de ses employés constitue une priorité absolue. Au minimum, les entreprises doivent respecter la norme NFPA 101 sur le code de sécurité des personnes, les normes du code du bâtiment et les règlements provinciaux. Par exemple, certains codes du bâtiment exigent que les bâtiments où sont entreposés des pneus possèdent un corridor distinct pour permettre l'évacuation rapide de l'ensemble du personnel et des locataires.

Dans une entreprise qui gère des pneus, il faut aussi enseigner à chaque employé les techniques de manipulation appropriées et les faire appliquer. Si les pneus ne sont pas bien manipulés, les employés risquent de se blesser les bras, les épaules ou le dos. C'est particulièrement important pour ceux qui manipulent des pneus surdimensionnés, comme des pneus hors route, de camions utilitaires ou d'équipement agricole.

Les pneus de camions utilitaires pèsent entre 48 et 50 kg (105 à 110 livres), et ceux d'équipement agricole ou hors route peuvent être nettement plus lourds. Bien qu'ils puissent être manipulés par un seul travailleur, surtout avec l'aide d'équipement de levage, ces pneus peuvent le blesser gravement au point de l'empêcher d'appeler à l'aide. Ainsi, l'entreprise a intérêt à adopter des procédures afin de réduire les risques de blessures. Parmi les mesures de sécurité, il peut y avoir l'utilisation d'équipement pour faciliter le travail, une politique empêchant les gens de travailler seuls et des vérifications périodiques de la sécurité des employés.

Pour vous protéger davantage, il est important de souscrire une assurance invalidité et une assurance collaborateurs. La première pourrait protéger vos revenus si vous souffrez d'une blessure invalidante, tandis que la seconde peut veiller à votre sécurité financière si une personne essentielle au bon fonctionnement de vos activités devient invalide.



Il est judicieux de commencer par vous renseigner sur les risques qui guettent votre entreprise de pneus et prendre des mesures pour les atténuer. Vous réduirez ainsi les risques tout en améliorant la rentabilité de votre entreprise. Cela dit, en cas de problème, l'assurance peut constituer un atout de taille pour votre entreprise au moment de gérer les conséquences d'un sinistre, qu'il s'agisse d'une assurance de la responsabilité civile, des biens ou des pertes d'exploitation. Après tout, sans ces protections, vous pourriez avoir à assumer vous-même des frais de remplacement ou de réparation, des poursuites onéreuses, des amendes ou le règlement d'un litige.

Les assurances Federated est fière de proposer des polices flexibles assorties de programmes pour vous aider à gérer vos risques avant qu'un sinistre survienne. Les conseillers experts dévoués de son Service de prévention fournissent des services exclusifs pour vous aider à protéger vos installations. Avec notre aide, vous parviendrez à concevoir, à instaurer et à conserver un programme de gestion des risques pour votre entreprise. Nous pouvons également vous fournir, à vous et à vos employés, des conseils précieux et des stratégies de prévention judicieuses pour réduire ou atténuer les pertes, et répondre à vos questions tout au long du processus.



Les assurances
Federated

La sécurité de
votre entreprise
en tête

Pour connaître nos offres et savoir comment nous pouvons vous aider à développer le potentiel de votre entreprise, communiquez avec nous dès aujourd'hui!

Les assurances Federated
1.844.628.6800
www.federated.ca/fr

Assistance Gestion du risque
1.833.692.4112
riskassist@federated.ca

*Le présent document technique est fourni uniquement à titre informatif et ne vise pas à remplacer les conseils de professionnels. Nous ne faisons aucune assertion et n'offrons aucune garantie relativement à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pertes pouvant découler de l'utilisation de ces renseignements. **La Federated, Compagnie d'assurance du Canada** est l'émettrice des polices Les assurances Federated.*

Les services fournis par les conseillers experts de notre Service de prévention visent à améliorer vos pratiques internes de sécurité, de conformité et de gestion des risques; ils ne remplacent pas les conseils de professionnels. Ils ne constituent pas une police d'assurance ni un avis juridique. Certaines polices n'y sont pas admissibles; communiquez avec nous pour en savoir plus.



ANNEXE

Annexe A

Modèle de rapport d'incident

Propriétaire occupant ou locataire du bâtiment / des lieux : _____

LIEU DE L'INCIDENT (INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR)

INCIDENT SIGNALÉ PAR (NOM)

POSTE

NUMÉRO(S) DE TÉLÉPHONE

DATE DU SIGNALEMENT DE L'INCIDENT

DATE DE L'INCIDENT

HEURE DU SIGNALEMENT DE L'INCIDENT

HEURE DE L'INCIDENT

Détails de l'incident et des blessures

Description physique de la personne blessée
(p. ex. taille, corpulence, âge, couleur des cheveux,
dispositifs d'assistance, limitations physiques évidentes) :

Numéro de téléphone :

Description de la blessure :

Description de l'incident

(inscrivez plus de détails au verso au besoin) :

Détails additionnels

Type de chaussures portées :

Conditions météorologiques au moment de l'incident :

Témoins

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Départ du blessé des lieux de l'incident

San aide

Par transport en commun

En ambulance

Autre :

Pièces à joindre

Photos des lieux de l'incident

Remarque : les photos nous aident à recueillir des preuves et à documenter l'état des lieux au moment de l'incident.

Nom du photographe :

Date des photos :

Numéro(s) de téléphone :

**Signature de la personne qui a rempli le rapport
d'incident :**